

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVERIER 2024 à 20H30

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/02/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : Thomas OTTENHEIMER- Dominique GUILLET- Denis PELLISSIER- Nicolas MORFIN- Christophe TORREGROSSA-Anthony AUDRAPT – Rachel MAGNIN

Excusée : Nelly GUILLET

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Secrétaire de Mairie : Audrey CHARRASSON

Ordre du jour :

Approbation PV et compte rendu conseil du mois de Janvier

Désignation Secrétaire de séance

Tirage au sort des invités au prochain petit déjeuner des habitants

Finances : Débat d'orientation budgétaire pour les budgets eau/assainissement/commune

Aménagements Urbains :

- Validation devis géomètre pour division parcellaire projet aménagement urbain
- Echange de terrain entre la commune et Mr MICHELIER Joel
- Réflexion sur les espaces privatifs impactés par les travaux de réaménagements

Délibérations :

- Validation zone ZAER
- Validation convention SATESE
- CCRV Compétence voirie – restitution de la compétence à la commune
- CCRV Participation cofinancement poste chargé de Mission transfert compétence eau assainissement
- Habitat Dauphinois : avis mise en vente des maisons Habitat Dauphinois

Compte rendu réunions & dossiers en cours

Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

Approbation PV conseil de janvier → *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

1. Désignation Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER
2. Tirage au sort : prochain petit déjeuner – ajourné en raison d'un planning conséquent
3. Finances



Suite à la présentation des comptes 2023 faite lors du précédent conseil municipal, Thomas Ottenheimer présente/rappelle :

Les éléments de contexte :

- Le budget de fonctionnement est maîtrisé, excédentaire mais toujours fragile et conditionné à des recettes que nous ne maîtrisons pas ou mal (subventions départementales, déneigement, recettes forestières)
- Les ventes des parcelles du lotissement sont en cours de la finalisation et la vente de la Gélinothe est officielle depuis le 13 Janvier 2024
- Le pourvoir en cassation d'Enedis « maintient le suspense » sur la condamnation d'Enedis et l'indemnité à percevoir (81 300 Euros)
- **Après des années de restrictions budgétaires, la commune a rétabli sa situation financière, a réduit fortement sa dette et dispose de vraies marges de manœuvres**

Les projets en cours :

- Traversée de village principale : travaux programmés pour 2024 à porter sur le budget 2024
- Traversée de village « rue des maquis-place de la bascule » : la recherche des financements est en cours et devrait être finalisée courant 2024. Les travaux pourraient être réalisés en 2025. Il n'y a aucune charge à porter sur le budget 2024.
- Schéma directeur assainissement : il sera finalisé en 2024 et les frais de ce schéma seront à porter au budget assainissement 2024. Selon les conclusions de ce schéma directeur, les élus doivent anticiper des travaux importants de remise en état ou de remplacement de la station d'épuration qui interviendront probablement en 2026
- Révision du PLU : elle devrait être finalisée au premier trimestre 2025. Une partie des charges doit être intégré au budget 2024.
- Cession à DAH par Epora du tènement des anciens baraquements. La commune participera à hauteur de 20% au déficit de l'opération. Cette cession et donc la prise en charge partielle du déficit doit être portée au budget 2024.
- Projet des moulins de la Mûre : le recrutement de la maîtrise d'œuvre est programmé pour 2024 avec l'objectif d'être financé à hauteur de 100%.

Les enjeux :

- Trouver le juste équilibre pour mener un maximum de projets sans gaspiller, dans la concertation, dans le respect de notre profession de foi et en ayant toujours à l'idée de « *co-construire* » l'avenir du village avec le plus grand nombre
- Répartir les excédents entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
- Avoir une approche à court, moyen et long terme
- Intégrer les enjeux de la transition écologique dans tous nos projets qu'ils relèvent du fonctionnement ou de l'investissement
- Être novateur, faire preuve d'originalité, être à la hauteur des opportunités qui se présentent à nous !
- Intégrer des projets qui s'imposent à nous : remplacement probable de la STEP, reprise progressive du réseau d'eau

Les élus actent que le budget 2024 intégrera les projets déjà engagés et validés et procédera en cours d'année par décisions modificatives sur les dossiers engagés mais non chiffrés à ce jour (Maîtrise d'œuvre pour les Moulins par exemple). Ils valident ensuite la poursuite des démarches pour les travaux futurs déjà engagés (Moulin, Station d'épuration, deuxième traversée de village ...). Enfin, les élus évoquent les futurs investissements de la commune en dissociant des projets de moyenne envergure qui pourraient être portés

sur le mandat en cours des projets plus structurants qui ne verront le jour qu'au prochain mandat. Les élus conviennent de profiter de la prochaine réunion publique pour présenter et associer la population aux réflexions en cours.

Ces échanges entre les élus marquent le temps de concertation consacré au débat d'orientation budgétaire (Bien que celui-ci ne soit pas une formalité obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.)

4. Aménagements urbains

- ✓ Validation devis géomètre et division parcellaire dans le cadre du projet d'aménagement urbain

Dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, il a été constaté qu'une partie de la voirie départementale (entrée nord devant Maison Michellier) se trouve être sur du terrain privé. Il est donc proposé pour des questions de sécurité et de responsabilité de procéder à la régularisation. Une mission de géomètre est donc nécessaire- plusieurs devis ont été demandés, il est proposé de retenir le moins disant à savoir le cabinet BONIN FAVIER – à l'issue de cette nouvelle délimitation, un acte notarié scellera cet accord, les frais de cette régularisation cadastrale seront à l'entière charge de la collectivité *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

Suite à cette régularisation, un échange de terrain entre la commune et Mr Michellier Joel viendra finaliser l'accord – le terrain communal qui sera cédé en échange se situe à l'arrière de la maison Michellier (coté rue de la Pouillette)- *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ Réflexion sur les espaces privatifs impactés par les travaux de réaménagements :

Ces aménagements de traversées de village impactent directement certaines propriétés privées qui jouxtent ces voiries, des aménagements piétons ou paysagers sont notamment prévus en limite voir sur le domaine privé pour des raisons de contraintes techniques et/ou paysagères. Aussi, il est proposé aux propriétaires de ces parcelles de conventionner avec la commune pour acter définitivement les aménagements réalisés et définir les modalités. Cette convention prévoit la participation des riverains aux travaux réalisés sur les espaces concernés *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ Convention avec le département pour le versement de la subvention d'investissement pour les travaux de requalification du Centre Bourg :

Le conseil départemental est le principal financeur des travaux d'aménagements du village et ce partenariat doit se traduire par la signature d'une convention soumise à délibération du conseil municipal. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ Arceaux Vélos :

La Communauté des communes du Royans Vercors finance à hauteur de 50% des arceaux vélos, dans le cadre d'un plan de mobilité national. La commune a décidé d'adhérer à ce projet et il convient de délibérer pour acter l'acquisition de 3 arceaux vélos qui viendront compléter le mobilier urbain posés dans le projet de réaménagements des traversées de village. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

5. Délibérations



- ✓ Validation zone ZAER :

Ce projet a été évoqué précédemment en décembre 2023, après la consultation citoyenne qui s'est terminée au 13 février (1 seul avis a été déposé pour la commune de Vassieux), la commune doit délibérer pour définir les zones concernées par ces Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : il est proposé de retenir que l'ensemble des toitures de la commune sont ciblées *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ Validation Convention Satese :

Le département de la Drome propose une offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement. La commune de Vassieux est adhérente depuis de nombreuses années à cette assistance technique notamment pour le suivi de la station d'épuration. Désormais les départements de la Drome et de l'Ardèche ont décidé de mutualiser ce service. Par conséquent, il convient de revalider cette convention d'assistance technique proposée aux collectivités éligibles, pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ CCRV Compétence voirie – restitution de la compétence à la commune :

Suite au choix des élus communautaires, il est proposé de restituer la compétence voirie aux communes et cette décision doit être entérinée par toutes les communes. *Soumis au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ CCRV Participation cofinancement poste chargé de Mission transfert compétence eau assainissement :

Dans le cadre du transfert de compétence prévu en 2026 pour les services Eau et Assainissement, il est proposé de recruter un chargé de mission au sein de la CCRV pour préparer ce transfert de compétence et il est proposé que les communes participent à hauteur de 50% du poste (au prorata pour chacune d'elle de leur population) les 50% restants seront pris en charge par la CCRV. Il est précisé qu'actuellement la communauté de communes ne perçoit aucune ressource en lien avec la gestion de l'eau puisque cette compétence reste jusqu'au 31 décembre 2025 une compétence communale. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.*

- ✓ Habitat Dauphinois : avis mise en vente des maisons Habitat Dauphinois

Les élus doivent se positionner sur ce projet de mise en vente auprès des locataires des maisons locatives habitat dauphinois. Le bailleur sollicite donc l'avis de la commune sur ce projet, comme prévu dans ce type de transaction, afin de proposer à la vente ces deux biens. *Soumise au vote cette proposition est refusée à la majorité des présents* au motif de protéger l'offre locative de la commune.

6. Comptes rendus

Une synthèse des réunions qui se sont déroulées depuis le précédent conseil est présentée aux élus :

- ✓ Rencontres avec les agriculteurs de la commune

5 agriculteurs ont répondu à l'invitation des élus. Lors de cette réunion, les élus ont 1. présenté le projet de réaménagement urbain afin de collecter leurs éventuelles remarques sur les aspects circulation des véhicules agricoles 2. Proposé une journée de chemin en utilisant les gravats issus du chantier de reprise des réseaux 3. Sollicité l'avis des agriculteurs sur la fête du bleu. Il ressort que le projet de réaménagements urbains a bien pris en compte les contraintes agricoles avec un point de vigilance sur les girations. Sur la journée des chemins, la date du 06 avril a été retenue. Concernant enfin la fête du bleu, les agriculteurs présents ont partagé avec les élus la nécessité d'un renouvellement de cette fête.

- ✓ Venue potentielle du Groupement Aéroporté de l'armée de Terre en mars

Les élus sont informés d'une manœuvre du Gamsat sur la commune : trois hélicoptères se poseront sur une parcelle privée pour la réalisation de photographies. Le conseil municipal remercie Christophe Torregrossa pour la coordination de cette opération.

- ✓ Information : Le CCAS se réunira le 5 mars 2024 à 09h

7. Tour de Table

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Denis PELLISSIER

Le Maire
Thomas OTTENHEIMER

